

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/14/OCS-CF
Mars 2021

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations (à l'étape 3) sur la révision du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb (CXC 56-2004)**

DATE LIMITE: 22 avril 2021

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document [CX/CF 21/14/9](#).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur la révision du Code d'usages, figurant dans l'annexe I du document CX/CF 21/14/9, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.
3. En présentant des observations sur le Code d'usages révisé, les membres du Codex et les observateurs sont invités à fournir :
 - a. des observations générales sur le contenu global du Code d'usages révisé,
 - b. des observations spécifiques sur toute disposition qui pourrait nécessiter un développement supplémentaire, en tenant compte des révisions apportées au Code d'usages résumées aux paragraphes 14 à 17 du document CX/CF 21/14/9, et de l'état d'avancement du Code d'usages résumé au paragraphe 18 dudit document.
 - c. une orientation pour déterminer si le Code d'usages est prêt pour une adoption finale par la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-quatrième session (2021).
4. Les membres du Codex et les observateurs sont invités à présenter des observations afin de déterminer si le CCCF doit recommander au Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) de demander au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA):
 - a. d'examiner les spécifications pour le plomb dans la terre de diatomée¹ et le charbon de bois (charbon actif)² et
 - b. d'évaluer la bentonite afin de déterminer si les données disponibles permettent d'élaborer une spécification pour le plomb.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
8. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/jecfa_additives/docs/Monograph1/Additive-151.pdf

² http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/jecfa_additives/docs/monograph10/additive-006-m10.pdf